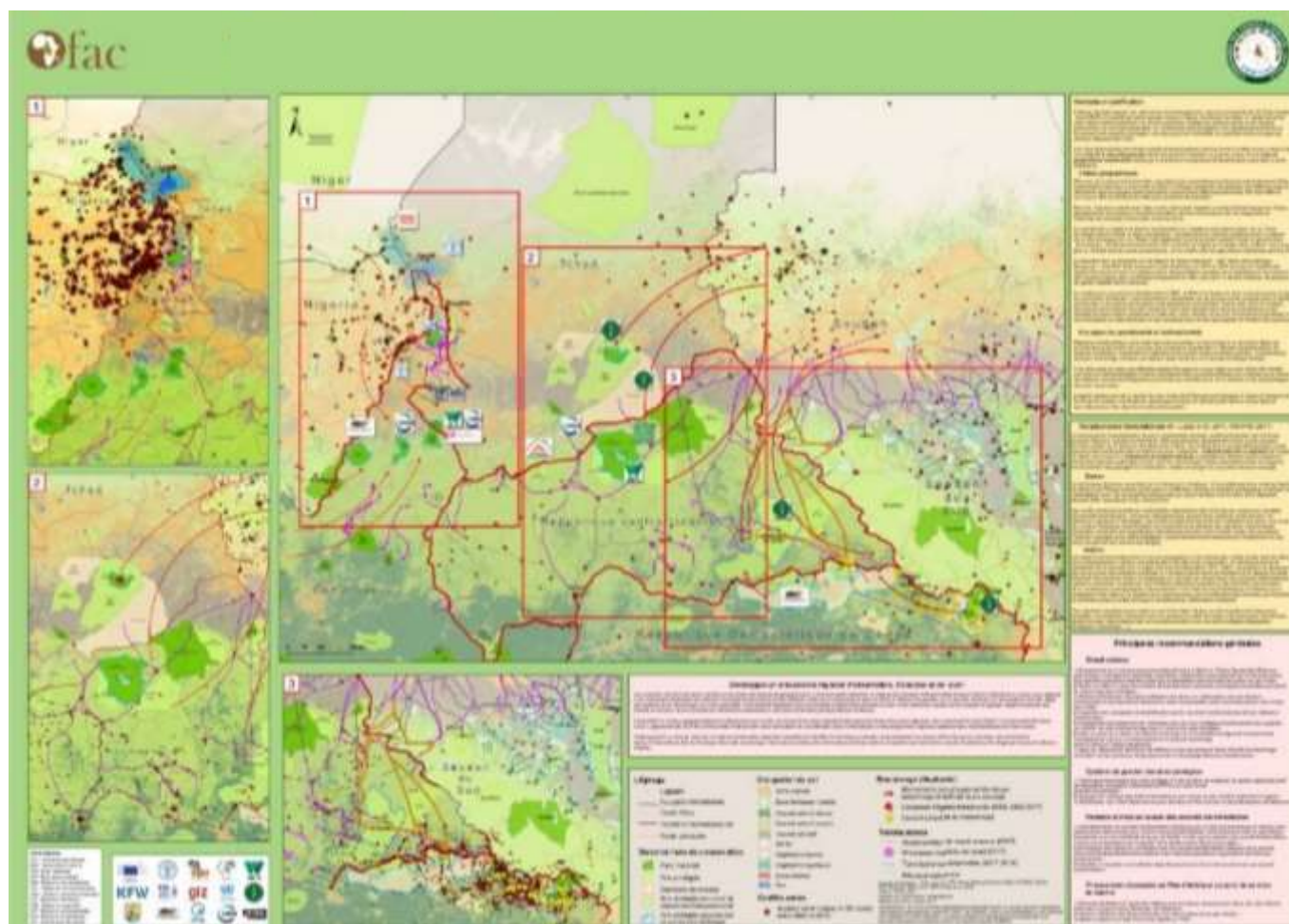




Note Conceptuelle

Deuxième Conférence Internationale des Ministres sur la Transhumance Transfrontalière

Nexus : transhumance, aires protégées et ressources naturelles, développement, paix et sécurité



Map: Transhumance transfrontalière, conservation et sécurité en Afrique Centrale. Recommandations pour la mise en œuvre d'un plan opérationnel régional plurisectoriel. OFAC, ECCAS

La conférence se déroulera en deux étapes :

Etape 1 : Séparément dans les trois blocs géographiques : **21 mars 2023 pour le Bloc Est** (à Kinshasa, RDC) ; **12-14 avril 2023** pour les **Blocs Centre et Ouest** (à N'Djamena, Tchad) : Segment technique des Experts

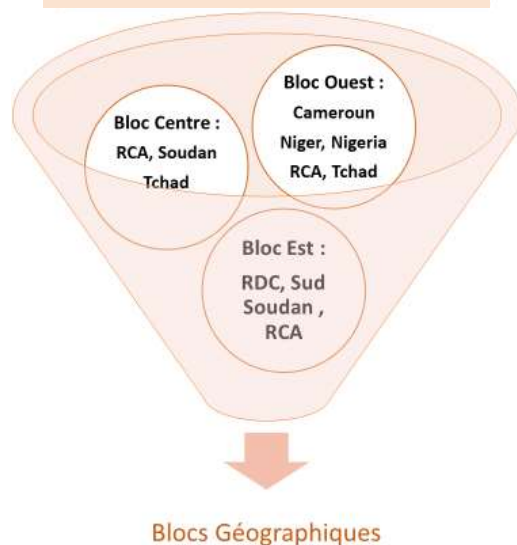
Etape 2 : **10, 11 et 12 Juillet 2023** : Segment politique de haut niveau - Segment ministériel, Yaoundé, Cameroun

LA BASE : LES RESULTATS – 1^{ère} CONFERENCE INTERNATIONALE DES MINISTRES

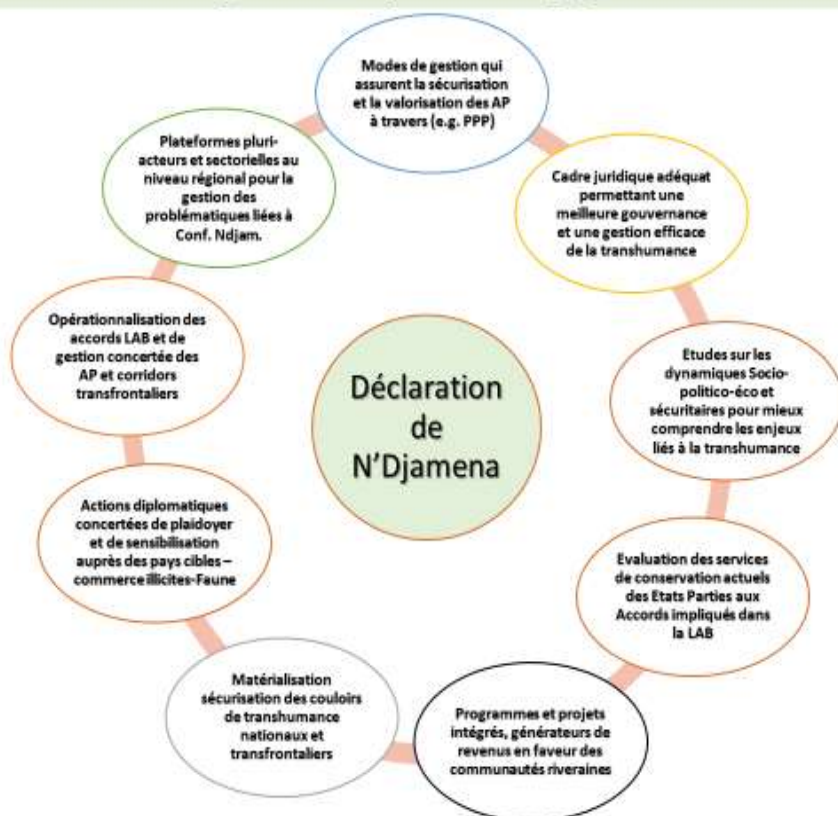
Sous le haut patronage de la République du Tchad, à l'initiative de la Facilitation du Royaume de la Belgique pour le Partenariat des Forêts du Bassin du Congo en collaboration avec la COMIFAC, l'Union européenne et la Coopération Allemande, il s'est tenu à N'Djamena en République du Tchad du 23 au 25 Janvier 2019, la Conférence internationale des Ministres en charge de la Défense, de la Sécurité et des Aires protégées sur la lutte contre le braconnage et autres activités criminelles transfrontalières.

Les ministres des sept pays (Cameroun, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Niger, Soudan, Sud Soudan et Tchad), des hauts représentants des organisations sous-régionales présents à la conférence ont fait une déclaration sur la nécessité d'orienter les dynamiques régionales de transhumance par une meilleure prise en compte des enjeux de sécurité, de gestion de la faune et de dégradation croissante des écosystèmes suite aux changements climatiques. La principale préoccupation est la "nécessité d'orienter les dynamiques régionales de transhumance par une meilleure prise en compte des enjeux de sécurité, de gestion de la faune et de dégradation croissante des écosystèmes suite aux changements climatiques".

1^{ère} Conférence : 3 Blocs



Déclaration de Ndjamena: 9 points d'engagements des Etats



NOTE CONCEPTUELLE DEUXIEME CONFERENCE INTERNATIONALE DES MINISTRES SUR LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE

Etape 1 : 21 mars 2023 et 12-14 avril 2023: Segment des experts pays et tenue séparément dans les trois blocs géographiques

Etape 2 : 10, 11 et 12 Juillet 2023 : Segment politique, ministériel.

DECLARATION DE NDJAMENA : 2019 - 2022



2019: 1ère Conférence des Ministres de N'Djamena

- Des experts pays Cameroun, RCA, RDC, Niger, Soudan, Sud Soudan et Tchad
- Des ministres en charge de la défense, de la sécurité et des AP sur la lutte anti-braconnage et activités criminelles transfrontalières
- Des ambassadeurs et les représentants des missions diplomatiques
- Des Représentants des Gouverneurs des provinces/régions transfrontalières et les autorités militaires des sept pays concernés
- Des institutions sous-régionales (CEEAC, CEDEAO, COMIFAC, CILSS, IGAD, CEDEVIRHA, CBLT, Gabac et OFCSA) ; agences du système des Nations Unies (UNDOC, FAO, UNESCO) ; des PTFs (UICN, WCS, GIZ, AWF, AP, Club du Sahel, G5 Sahel) ; institutions financières internationales, organisations internationales et OSCs

Produits issus de la mise en œuvre Déclaration de N'Djamena

- 3 cadres logiques pour des actions transnationales coordonnées et mutisectorielles concrètes (6 thématiques, 10 produits, 57 indicateurs)
- 3 feuilles de routes programmatiques et budgétisés et la fiche d'actions prioritaires diplomatiques et politiques du Facilitateur
- Plateforme multi-acteurs Egou-Gool ; Forum sous-régional des chefferies traditionnelles et des acteurs locaux de la transhumance transfrontalière
- Transhumance Day ; consultations inter-étatiques avec les experts pays ; études
- Side event: UNFCCC CoP26 et CoP27, UNCBD CoP15, MoP19
- Missions diplomatiques du Facilitateur sur les accords transfrontaliers
- Canevas pour l'élaboration des plans d'investissements pays (PIP ; 3 avant-projets disponibles) et réflexions sur le financement durable
- Portage institutionnel de la mise en œuvre de la déclaration
- Projet d'accord transfrontalier entre le Sud Soudan et la RDC

OBJECTIF DE LA DEUXIEME CONFERENCE INTERNATIONALE DES MINISTRES SUR LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE

A l'initiative de la Facilitation de la République Fédérale d'Allemagne du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), en étroite collaboration avec la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), le Gouvernement du Cameroun et de la France, avec l'appui financier du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et mis en œuvre par la GIZ, la **Deuxième Conférence Internationale des Ministres** en charge des forêts/aires protégés/environnement, de l'élevage/agriculture et de la sécurité **sur la Transhumance Transfrontalière**, s'organise en deux étapes à savoir d'une part au cours de la **2^e quinzaine de mars et avril 2023** pour le segment technique des experts pays et des blocs géographiques dont la tenue serait programmée séparément dans un pays de chaque bloc géographique et d'autre part les **10, 11 et 12 Juillet 2023** pour le segment politique de haut niveau, à **Yaoundé, Cameroun**.

Objectif général

La deuxième conférence internationale des ministres vise à capitaliser sur la mise en œuvre de la Déclaration et à prendre des mesures d'urgence en vue de faire face aux enjeux de la transhumance entre le Sahel et le Nord de l'Afrique équatoriale en lien avec la LAB (Lutte Anti-Braconnage) transfrontalière, la dégradation des ressources naturelles, l'orpaillage/mines, l'éco sécurité, la paix, l'éco développement, les traditions et cultures locales. Ceci aura comme trame de fond les aspects politico-stratégiques, diplomatiques, opérationnels, programmatiques et de financements de la Déclaration de N'Djamena.

Objectifs spécifiques

1. Chercher des consensus politico-stratégiques et diplomatiques sur le nexus transhumance, aires protégées et ressources naturelles, développement, paix et sécurité, ceci afin de garantir une gestion adéquate des aires protégées afin de préserver les services écologiques des ressources naturelles par:
 - La signature des accords transfrontaliers (bilatéraux et multilatéraux) et des accords de coopération pour encadrer les actions transnationales coordonnées et multisectorielles inter-régional en vue de « tacler » les défis et enjeux dans les 3 blocs géographiques de la déclaration ;
 - L'entente sur le modèle de dispositifs de contrôle des entrées aux frontières des pays hôtes et des pays pourvoyeurs de la transhumance de la taille du cheptel, de l'état sanitaire des animaux, le contrôle de circulation des armes et le financement du pastoralisme (Néo-Pastoralisme et ODA) ; les menaces des groupes armés circulant entre le Sahel, le Soudan et le Nord de l'Afrique équatoriale pour ses aires protégées et leurs populations riveraines ; la protection des ressources naturelles et des services écosystémiques des aires protégées ;
 - Des complémentarités entre les textes réglementaires, les lois des pays et les accords informels-traditionnels (us/coutumes des peuples) pour la gestion de la transhumance ; y compris la question de sédentarisation et des autres utilisations des terres (mines, orpaillages), ... ;
 - Les modes de gouvernance efficaces de la transhumance transfrontalière ;
2. Examiner et approuver / Présenter les **plans d'investissements** pays (PIP) – **plans d'action pays** (PAP) pour une transhumance transfrontalière apaisée ;
3. Identifier les sources de financements potentielles pour la mise en œuvre des PIP/PAP ;
4. Identifier les thématiques prioritaires à proposer à la Facilitation française, dans un souci de continuité ;

NOTE CONCEPTUELLE DEUXIEME CONFERENCE INTERNATIONALE DES MINISTRES SUR LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE

Etape 1 : 21 mars 2023 et 12-14 avril 2023: Segment des experts pays et tenue séparément dans les trois blocs géographiques

Etape 2 : 10, 11 et 12 Juillet 2023 : Segment politique, ministériel.

RESULTATS ATTENDUS

1. Des consensus politico-stratégiques et diplomatiques sont trouvés et des résolutions prises pour encadrer les actions transnationales coordonnées et multisectorielles en vue de « tacler » les défis et enjeux dans les trois blocs géographiques de la déclaration ;
2. Les plans d'investissements pays - plans d'action sont présentés et appropriés ;
3. Les sources de financements potentielles pour les PIP sont identifiées et des engagements de financement sont pris, envisagés ou discutés avec les bailleurs fonds ;
4. Les thématiques prioritaires devant garantir la continuité du processus de suivi de la mise en œuvre de la déclaration sont identifiées, et transmises à la prochaine Facilitation (Facilitation française du PFBC).

ORGANISATION DE LA DEUXIEME CONFERENCE INTERNATIONALE DES MINISTRES SUR LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE

Placée sous leadership politique et institutionnel de la Communauté des États d'Afrique Centrale (CEEAC) et de son institution spécialisée, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), la Deuxième Conférence Internationale des Ministres sur la Transhumance Transfrontalière se déroulera **en deux étapes** et sera structurée comme suit :

- **Étape 1: Séparément dans les trois blocs géographiques: Premier segment technique des experts** des pays concernés et des co-leaders des blocs géographiques. Cette réunion portera sur les accords transfrontaliers (dossiers techniques) et la consolidation davantage des drafts des plans d'investissements pays / plans d'action. Les travaux s'articuleront autour des présentations en plénière et des travaux en groupe. Le lieu et la date de la tenue du segment des experts sont définis comme suit : pour le bloc **Est le 21 mars 2023 à Kinshasa, RDC et les 12-14 avril pour les blocs centre et ouest à N'Djaména, Tchad**. Il est envisagé que chaque leader de bloc géographique en concertation avec les co-leaders organisent le segment technique des experts.
- **Étape 2 : 10, 11 et 12 juillet 2023 à Yaoundé, Cameroun: Jour 1 (10 juillet)** : Deuxième segment des experts en prélude à la réunion ministérielle pour la préparation des dossiers politiques du segment ministériel et **jour 2-3 (11-12 juillet 2023)** : Segment politique de haut niveau y compris des partenaires techniques et financiers. **Par ailleurs, il est envisagé dans la moitié du jour 3 pour la passation entre la Facilitation allemande sortante et la Facilitation française et gabonaise entrante du PFBC.**

En marge de la conférence politique, des sides événements seront organisés sur les modes de gestion, les bonnes pratiques et des types de gouvernance de la transhumance transfrontalière, les accords transfrontaliers.

NOTE CONCEPTUELLE DEUXIEME CONFERENCE INTERNATIONALE DES MINISTRES SUR LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE

Etape 1 : 21 mars 2023 et 12-14 avril 2023: Segment des experts pays et tenue séparément dans les trois blocs géographiques

Etape 2 : 10, 11 et 12 Juillet 2023 : Segment politique, ministériel.

TYOLOGIE DES PARTICIPANTS

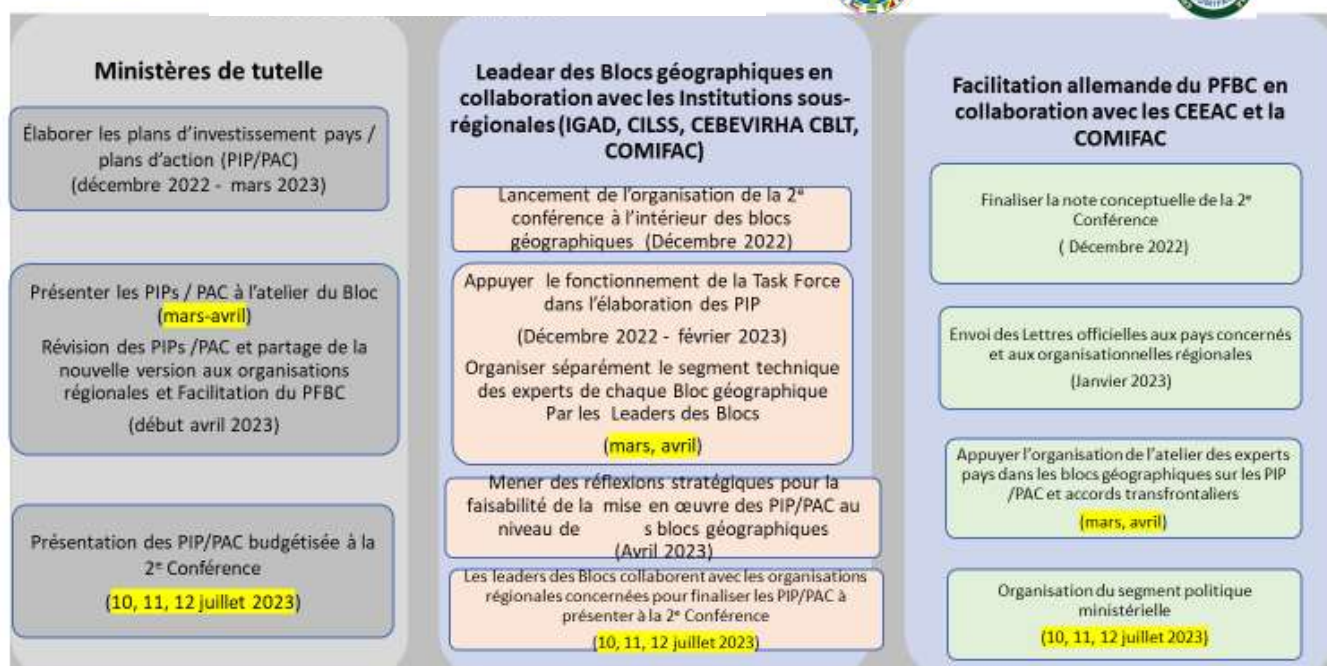
La liste non exhaustive des participants inclue :

- Les pays concernés qui sont : Cameroun, Niger, Nigeria, RCA, RDC, Soudan, Soudan du Sud, Tchad.
 - Les Ministres en charge des Forêts/Aires Protégées/Environnement ;
 - Les Ministres en charge de l'Élevage/Agriculture ;
 - Les Ministres en charge de la Sécurité ;
 - Les Gouverneurs des régions concernées et des Chefs traditionnels charismatiques ;
 - Les Experts pays des huit (8) pays concernés par la déclaration ;
 - Société civile - Plateforme multi-acteurs agro-pastorales et de transhumants ;
 - Le Secteur privé - investisseur pour le pastoralisme et la transhumance ;
- Les Ministres ou les représentants des Pays Bailleurs ;
- Les experts des partenaires techniques et financiers ;
- Les Organisations sous/régionales : Union Africaine, CEEAC, CEDEAO, IGAD, COMIFAC, CILSS, CEBEVIRHA, CBLT ; G5 Sahel, Club du Sahel ;
- Les Leaders et Coleaders des trois blocs géographiques ;

FEUILLE DE ROUTE DEUXIEME CONFERENCE INTERNATIONALE DES MINISTRES SUR LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE



Feuille de Route vers la
Deuxième Conférence Internationale des
Ministres sur la Transhumance Transfrontalière



4